

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ (44760)

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL N°05, RÉUNI LE 8 JUIN 2009

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 13
- absents : 1
- votants : 17

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 8 juin 2009, à 20 h 30, en séance ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry DUPOUÉ, maire de la Bernerie-en-Retz.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2009.

Étaient présents : Thierry DUPOUÉ, Maire, Jean-Paul MAAS, Jean-Paul DAVIAUD, Annie LITAUD, Gilles PICHARD, Adjoint ; Jacques PRIEUR, Jean-Marc BOURREAU, Colin LE BOURDAT, Roland HENTZIEN, Jacques PITIOT, Gabriel PRIGENT-ARDOUIN, Martine DUBOIS, Christiane MEISART, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : Chantal GUITTONNEAU (pouvoir à Christiane MEISART), Isabelle HUET GOURDON (pouvoir à Jean-Paul MAAS), Danielle HERROU (pouvoir à Jean-Paul DAVIAUD), Françoise SEILLE (pouvoir à Gilles PICHARD).

Était absent : Marie BONIN

Secrétaire de séance (article L 2121-15 du CGCT), Colin LE BOURDAT est nommé secrétaire.

Madame Martine DUBOIS, arrivée en retard (à 20 H 45), n'a pas pris part au vote des deux premiers dossiers présentés à l'assemblée.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée que dans la rubrique URBANISME de l'Ordre du Jour, le point relatif à la ZAC de la Rogère est reporté au Conseil Municipal du 26 juin prochain.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2009 est approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

1-COMMANDE PUBLIQUE

Sans objet

2-URBANISME

2.1 Document d'urbanisme

A- Dénomination d'une voie privée

Un projet de division de terrains (avec demande de numération) a été sollicité par un géomètre. Un permis de construire a été accepté le 10 février 2009 sur la parcelle cadastrée section AE n° 193. Il est proposé de dénommer ce passage indivis « Impasse des Mérudières ». Un courrier a été adressé aux riverains concernés afin de recueillir leurs avis sur ce projet. La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable. Le Conseil Municipal à la majorité des présents (12 présents et 2 absents), décide de dénommer le passage privé susmentionné « Impasse des Mérudières ».

3- DOMAINE et PATRIMOINE

Sans objet

4- FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

A- Création de poste

Au regard des possibilités d'évolutions de carrière, il convient de créer un poste en qualité d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents (12 présents et 2 absents), décide la création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe et la modification du tableau des effectifs.

5-INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE :

Sans objet

6- LIBERTE PUBLIQUE et POUVOIR DE POLICE

Sans objet

7-FINANCES LOCALES :

7.5 SUBVENTIONS

A- Diverses subventions

Deux dossiers de subventions sont présentés. Dans le premier dossier, il est proposé d'attribuer à l'Association Amicale du Personnel une subvention, sur le reliquat non affecté, d'un montant de 900 (neuf cents euros). Dans le second dossier, l'Association pour l'Edification d'un Monument pour les Soldats de Loire Atlantique Morts en Afrique du Nord sollicite une subvention, pour financer l'édification d'un mémorial, d'un montant de 255,80 € (soit 0,10 € par habitant).

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, au regard du reliquat de crédits votés au BP 2009 et non affectés, décide à l'unanimité des présents, d'attribuer à l'amicale du personnel, une subvention de 900 € (neuf cents euros) et à l'Association pour l'Edification d'un Monument pour les Soldats de Loire Atlantique Morts en Afrique du Nord, une subvention de 255,80 €.

7.10 DIVERS

A- Baux des logements communaux

La commune est propriétaire de biens immobiliers qui peuvent être loués. Il s'agit de logements meublés faisant l'objet de locations de courtes ou moyennes durées, pouvant être loués à toutes dates dans l'année. Il convient d'autoriser le Maire à signer les divers baux.

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer les baux des biens meublés, propriétés de la commune.

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

8.3 Voirie

A – Convention tripartite SYDELA

Le Syndicat Départemental d'Energie en Loire Atlantique nous a adressé une convention tripartite relative à l'effacement des réseaux téléphoniques. Les parties sont le SYDELA, France Télécom et la Commune de la Bernerie en Retz.

L'objet de la convention vise la mise en œuvre de la convention cadre locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité pour les travaux de différentes voix.

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite relative à l'effacement des réseaux.

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer la convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques entre le SYDELA, France Télécom et la commune de La Bernerie en Retz.

9- AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 Autres domaines de compétences des communes

A- Baptême de lieux publics

Afin de baptiser la Salle des Fêtes communale, le nom d'Olivier HUREAU est proposé.
La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de dénommer la Salle des Fêtes : Salle Olivier HUREAU.

B- Convention d'occupation du domaine communal - Piscine l'Etrille

Monsieur ETRILLARD a renouvelé sa demande en vue d'installer son bassin de natation pendant la saison estivale 2009, devant la Salle Omnisports de La Bernerie en Retz.

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine communal avec Monsieur ETRILLARD et fixe la redevance à 420,25 € pour la saison estivale 2009.

C- Convention d'occupation du domaine communal – Barbe à papa

Monsieur WOLFERSBERGER sollicite, comme les années précédentes, l'autorisation d'implanter sur le domaine public communal un stand de « barbe à papa » durant la saison estivale 2009.

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine communal avec Monsieur WOLFERSBERGER et fixe la redevance à 87,15 € pour la saison estivale 2009.

D- Mise à disposition des locaux de l'Ecole Publique

L'Association « Jeunes Enfants du Pays de Retz » a adressé une demande visant à solliciter la mise à disposition des locaux de l'école publique René Guy CADOU afin d'y effectuer l'accueil périscolaire du matin et de l'après midi dès le mois de septembre 2009.

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne un accord favorable à l'Association « Jeunes Enfants du Pays de Retz » concernant la demande de mise à disposition des locaux de l'école René Guy CADOU pour l'accueil périscolaire à dater de septembre 2009 et autorise le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjoints, à signer la convention de mise à disposition des locaux.

F- Contrat Enfance Jeunesse

Des modifications doivent intervenir du fait de la substitution des contrats « Contrat Enfance » et « Contrat Temps Libre », venant à expiration en 2008 (contrat entre la Commune de la Bernerie en Retz et la Caisse d'Allocation Familiale de Loire Atlantique), par le Contrat Enfance Jeunesse, à compter de 2009.

Le Contrat Enfance Jeunesse, dont la durée est prévue pour quatre années, vise notamment à acter l'évolution de l'activité de la Maison de l'Enfance et de la Maison des Jeunes. Il a également pour but d'apporter un double subventionnement, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

La Commission de Gestion réunie, en sa séance du 29 mai 2009, a émis un avis favorable.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire, ou à défaut l'un de ses Adjoints, à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale de Loire Atlantique.

En fin de séance, Monsieur le Maire a évoqué les Droits de Prémption pour l'année 2009 du n°09-28 au n°09-34.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Compte rendu affiché sur les panneaux réservés à cet effet le 12 juin 2009 et distribué aux conseillers municipaux.

Le Maire, Thierry DUPOUE

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 05 : SEANCE DU 8 juin 2009**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	FONCTION	C.M. du : 11/05/09	EMARGEMENTS
Thierry DUPOUÉ	Maire	Présent	
Jean-Paul MAAS	1 ^{er} Adjoint	Présent	
Jean-Paul DAVIAUD	2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Annie LITAUD	3 ^{ème} Adjoint	Présente	
Gilles PICHARD	4 ^{ème} Adjoint	Présent	
Chantal GUITTONNEAU	5 ^{ème} Adjoint	Pouvoir à Christiane MEISART	NON
Jacques PRIEUR	Conseiller Municipal	Présent	
Jean-Marc BOURREAU	Conseiller Municipal	Présent	
Colin LE BOURDAT	Conseiller Municipal	Présent	
Roland HENTZIEN	Conseiller Municipal	Présent	
Jacques PITIOT	Conseiller Municipal	Présent	
Gabriel PRIGENT-ARDOUIN	Conseiller Municipal	Présent	
Isabelle HUET-GOURDON	Conseillère Municipale	Pouvoir à Jean-Paul MAAS	NON
Danielle HERROU	Conseillère Municipale	Pouvoir à Jean-Paul DAVIAUD	NON
Françoise SEILLE	Conseillère Municipale	Présente	
Martine DUBOIS	Conseillère Municipale	Pouvoir à Gilles PICHARD	NON
Marie BONNIN	Conseillère Municipale	Absente	NON
Christiane MEISART	Conseillère Municipale	Présente	
François GOSSELIN	Conseiller Municipal	Absent	demission le 20/01/09